

MTL

bureau
taximontréal

ÉTÉ 2014 | VOLUME 16, NUMÉRO 2

Taxi Le Journal

Consultations publiques sur la sécurité : les recommandations des commissaires

UN PRINTEMPS
CHARGÉ

LE BTM CONSULTE
SES PARTENAIRES

VERS UNE POLITIQUE
POUR L'INDUSTRIE DU TAXI
DE MONTRÉAL



Financement Taxi



FARÉS KHOUBBIEH
DIRECTEUR FINANCEMENT TAXI

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3W2

Siège social
2645, rue Allard
Montréal (Québec) H4E 2L7
514 765.3577 poste 241

LE FINANCEMENT, C'EST FACILE

Achat de permis Taxi

Refinancement de permis

Conditions de prêt taxi exceptionnelles

Pas de frais cachés

Réponse en 48 heures

Ristourne intéressante

avec l'équipe professionnelle et courtoise
de la Caisse Allard-Saint-Paul, pionnière
dans le financement taxi depuis 30 ans.



Desjardins
Caisse Allard-Saint-Paul

ÉDITORIAL



Benoît Jugand, directeur général
Bureau du taxi de Montréal

Un printemps chargé

Sous le signe de la concertation. Le printemps 2014 a été fort occupé dans l'industrie du taxi à Montréal. D'abord, les consultations publiques sur l'amélioration de la sécurité des chauffeurs ont eu lieu les 15 avril, 7 et 12 mai. Les gens de l'industrie se sont manifestés, une centaine de personnes ont assisté aux présentations des différents intervenants. Les vingt-neuf (29) mémoires déposés ont donné lieu à dix-sept (17) recommandations. Celles-ci ont été adoptées à l'unanimité par les commissaires le 21 mai. Le Bureau du taxi tient à féliciter tous les organismes, citoyens et gens de l'industrie qui ont participé à ces échanges. Les recommandations sont présentées en page 14 et 15. À lire absolument. Le BTM félicite également les commissaires dont il faut souligner le travail remarquable.

Puis, le 12 juin, le BTM conviait les partenaires et les intervenants de l'industrie afin d'établir les éléments d'une *Politique pour l'industrie du taxi pour Montréal*. Là aussi, la participation a été importante. En page 12 et 13, la démarche et les résultats de cette rencontre. La *Politique* devrait être annoncée vers la fin de l'été 2014. Ce dossier, cher au président du conseil d'administration Aref Salem, a fait l'objet d'une invitation à l'hôtel de ville par le maire Denis Coderre, le 30 juin.

Les membres du conseil d'administration se sont réunis également en juin. En page 4, vous trouverez le fruit de leur travail et de leurs décisions.

Formation. Le moratoire est levé, la formation continue reprend. Voir en page 9. De nouveaux chauffeurs ont reçu leur diplôme en mai; ils se lancent dans le métier avec enthousiasme. Nous leur souhaitons bonne chance. À lire page 10.

Développement de l'industrie. L'invitation du 5 mai sur l'accès aux quais d'embarquement des grands bateaux de croisière a connu un vif succès. En page 23, l'heureux gagnant du tirage. Les pages 21 et 22 présentent l'horaire et la liste des croisières d'ici octobre. Document précieux à consulter pour effectuer des courses lucratives. Profitez de la manne!

L'équipe du BTM vous souhaite un été très occupé avec une grande affluence de touristes et de clients.

Bonne lecture.



Taxi Le Journal est disponible en version électronique sur le site Web du BTM au www.mtltaxi.com

SOMMAIRE

4
Échos du C.A.

5
Nouvelles du BTM

7
Transport illégal

10
Formation

12
Politique
sur l'industrie du taxi

14
Recommandations

MTL
bureau
taximontréal

Redaction
Béatrice Mischak
BMA Inc.

Production graphique
Fusion Communications & Design

Impression
Pressé papiers

Taxi Le Journal
est publié par le
Bureau du taxi de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 3H6
Tél.: 514 280-6600
Fax: 514 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à 5 000 exemplaires,
4 fois l'an et distribué gratuitement aux
propriétaires de taxi de l'île de Montréal.

ISSN 1480-6193



Le conseil d'administration du BTM À l'œuvre pour l'industrie du taxi

Le CA du **Bureau du taxi de Montréal** se réunissait le 19 juin dernier. Voici les sujets qui ont retenu l'attention.

Assurance collective

Le directeur général du Bureau, M. Benoit Jugand, informe les membres du conseil qu'il a entrepris les démarches afin de lancer un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurance collective pour l'industrie du taxi.

Rapport du directeur général

M. Benoit Jugand a déposé et commenté son rapport en regard de ses mandats. Concernant le projet de microréseau intelligent au campus de l'École de technologie supérieure (ÉTS): le CA a adopté à l'unanimité la résolution d'appuyer le BTM dans ses démarches concernant le projet de l'ÉTS. Le raisonnement qui sous-tend cette résolution est le suivant.

- Le Bureau du taxi soutient déjà le projet de microréseau intelligent au campus de l'ÉTS qui a pour objectif de contribuer à l'électrification des transports par l'installation de bornes de recharge pour le personnel de l'ÉTS, d'augmenter la pénétration des énergies renouvelables en exploitant le gisement solaire disponible, de promouvoir l'efficacité énergétique, par le développement d'un microréseau au campus de l'ÉTS basé sur l'installation du solaire photovoltaïque et le stockage pour satisfaire partiellement la charge interne de l'ÉTS.

Taxis écologiques

Le mandat donné par le comité exécutif de la Ville de Montréal au Bureau du taxi en octobre 2011 avait pour objet la révision du programme encaissé dans le *Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)*. Objectif: l'agglomération de Montréal doit se doter d'ici 2020 d'un nouveau programme obligatoire de véhicules taxis écologiques (CM11 0785).

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a affirmé son désir que la flotte de taxis montréalais comprenne une majorité de voitures hybrides et/ou écologiques afin de promouvoir l'image «verte» de la Ville et de l'industrie du taxi.

Politique du taxi

Le conseil municipal a demandé au comité exécutif de mandater le Bureau du taxi d'inclure dans sa future *Politique*, un plan qui décrira comment la conversion de la flotte de taxis vers des véhicules hybrides et/ou écologiques s'effectuera.

Le conseil municipal a également demandé au comité exécutif de mandater le Bureau du taxi, en collaboration avec la Direction des transports et la Direction de l'environnement, d'examiner l'évolution du marché des véhicules électriques et écologiques (CM14 0528).

Commission sur le transport et les travaux publics

Au terme de ses travaux et après analyse des propositions et des commentaires du public lors de la consultation publique sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs, la Commission a soumis dix-sept (17) recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres, la recommandation R-12 visant à soutenir les démarches d'électrification d'une partie de la flotte de taxis et de limousines entreprises par l'industrie pour augmenter le nombre de véhicules à caractère écologique dans la flotte montréalaise d'ici 2020 et accélérer la mise en place de bornes électriques. Il s'agit d'un projet conjoint du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi et de l'Association des limousines du Québec concernant la *Politique de la mobilité durable* du ministère des Transports du Québec. Le tout permettant de rajeunir la flotte et d'améliorer l'image de marque de l'industrie.

Dépôt du mémoire de Kéroul

M. André Leclerc, président-directeur général de Kéroul, a déposé et commenté un mémoire présentant les recommandations de Kéroul sur le transport par taxi de personnes handicapées à Montréal. Ce mémoire est le fruit d'une consultation avec le milieu associatif.



Participation de M. Richard Boyer à la consultation publique

L'équipe du BTM et particulièrement son conseil d'administration tient à remercier chaleureusement M. Richard Boyer pour son implication dans la préparation des documents permettant la tenue de la consultation publique sur la sécurité des chauffeurs. Les séances ont eu lieu en mai dernier, plusieurs représentants de l'industrie étaient présents et vingt-neuf (29) mémoires ont été déposés. M. Boyer a fait bénéficier toute l'équipe de sa longue expérience et de sa connaissance en profondeur de l'industrie. Merci, monsieur Boyer.

Suivi du contrat ADM

ADM a déposé une proposition au BTM et des négociations sont en cours. À suivre.

MEV, un outil de développement

Le projet de module d'enregistrement des ventes (MEV) dans les taxis est toujours à l'étude et les représentants de l'industrie font des représentations auprès de Revenu Québec afin de s'assurer de l'efficacité d'un tel module. Cet outil informatique peut s'avérer un formidable levier de développement pour l'industrie du taxi. En effet, il permet d'enregistrer des données statistiques permettant d'analyser les déplacements, les périodes de forte demande et les temps morts. Données qui font cruellement défaut à l'industrie. Un outil précieux alors que l'industrie doit amorcer un virage important pour sa survie.

Membre de l'AQTR et de TLPA

Depuis avril dernier, le BTM est membre de l'Association québécoise des transports (AQTR) fondée en 1964 et depuis mai, de la *Taxicab, Limousine & Paratransit Association (TLPA)*, une association américaine qui existe depuis 1917. Faire partie de ces associations permet d'échanger avec des professionnels du transport sur les meilleures pratiques d'affaires et d'améliorer ainsi les façons de faire.



L'expertise en transport



TAXICAB, LIMOUSINE &
PARATRANSIT ASSOCIATION

Renouvellement des permis

Le 31 mai dernier, certains ont eu très chaud ! Cinq intermédiaires se sont démarqués par leur laxisme et n'ont pas obtenu le renouvellement de leur permis pour le 1^{er} juin. Ce qui a causé beaucoup de tumulte puisque quatre d'entre eux avaient des contrats avec la STM. Que s'est-il passé ?

- Ils ont attendu à la dernière minute pour effectuer le renouvellement.
- Ils se sont présentés avec une documentation non conforme qui ne remplit pas les conditions du permis.

Cette année, le BTM a mis beaucoup d'efforts pour améliorer la situation. Le rappel a été envoyé le **31 mars**, tous les intermédiaires ont été contactés. Pour plusieurs, la documentation accompagnant la demande de renouvellement était erronée. À titre d'exemple, elle fait mention du règlement 97 alors que celui-ci n'existe plus depuis 2003; il a été remplacé depuis par le règlement *RCG 10-009*. Certains de ces dossiers ont mis plusieurs jours à se régler et les délais ont été dépassés.

Cette façon de faire peu méticuleuse implique des conséquences néfastes pour les intermédiaires: retards et pertes d'argent. Un renouvellement coûte 280 \$, mais après le 1^{er} juin, comme il s'agit d'un nouveau permis, le coût grimpe à 663 \$. De plus, parce que les contrats n'ont pas été renouvelés à temps, la STM a manqué de voitures pour servir adéquatement sa clientèle.

Le BTM recommande fortement aux intermédiaires de mettre à jour leur régie interne afin d'accélérer le processus, mais surtout de ne pas attendre à la dernière minute comme ce fût le cas pour ces cinq entreprises. Cette négligence s'est traduite aussi par des pertes financières pour les chauffeurs et propriétaires.

Rappel: l'équipe du BTM a besoin de votre collaboration pour améliorer le service et les pratiques d'affaires.

Chelène Coulanges
Directrice – Inspections et enquêtes



Q J'ai eu une fiche d'inspection pour des dommages à faire réparer sur mon véhicule, est-ce que je dois aller au Bureau du taxi pour aller montrer les réparations ?



R Non, à moins d'indications contraires de l'inspecteur. La validation se fera sur route, lors d'une prochaine inspection.

Q Mon chauffeur refuse de me remettre mon véhicule, que puis-je faire ?

R Il serait recommandé de faire une déclaration de vol de véhicule au service de police le plus près de chez vous. Nous vous conseillons d'en aviser par la suite le Bureau du taxi par téléphone au 514 280-6600. Il serait également judicieux d'annuler votre convention de garde avec ce chauffeur.

Q Si des déficiences ont été constatées lors d'une inspection mécanique d'un mandataire et qu'un délai de 48 heures m'est accordé pour effectuer les réparations, est-ce que je peux exploiter ou faire exploiter mon véhicule durant cette période ?

R Non, vous avez l'autorisation de circuler avec le véhicule, mais pas de l'exploiter. Pour effectuer du transport de personne, vous devez posséder une inspection mécanique certifiée conforme.



Q Je suis inscrit sur la liste d'attente pour la formation continue, j'ai jusqu'à quand pour suivre mes cours ?

R Vous avez jusqu'au 30 octobre 2014 et vous devez faire le suivi auprès de l'école où vous êtes inscrit.

Q Je me suis fait voler mon permis de chauffeur, que dois-je faire ?

R Vous pouvez faire une déclaration en ligne au lien suivant : <http://www.spvm.qc.ca> à l'onglet *Signaler un événement*. Le vol doit s'être produit sur le territoire de Montréal. Par la suite, assurez-vous d'avoir une copie de votre rapport et présentez-vous au Bureau du taxi pour obtenir un duplicata de votre permis. Prévoir des frais de 25 \$. Dans l'éventualité où vous aviez déjà eu un duplicata auparavant, dans la même période de renouvellement, vous devez prévoir des frais de 45 \$.



Q Qu'arrive-t-il si je n'ai pu assister aux cours avant le 30 octobre ?

R Votre permis de chauffeur sera révoqué.

Chelène Coulanges
Directrice – Inspections et enquêtes

Le BTM s'illustre au Grand Prix du Canada

Le Grand Prix du Canada se tenait sur le circuit Gilles-Villeneuve du parc Jean-Drapeau les 6, 7 et 8 juin dernier. Comme tous les ans, le BTM a surveillé les points stratégiques afin de débusquer les fraudeurs qui effectuaient du transport illégal.

Le jeu du chat et de la souris

Dès le 4 juin, onze (11) fiches d'observation sont rédigées, dont cinq pour de possibles transports illégaux. Le 5, saisie d'un véhicule à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. L'auto, louée chez *WTH Car Rental ULC* par la compagnie *Future Electronics*, transportait deux fournisseurs de l'entreprise en provenance de Los Angeles. Trois constats d'infraction sont donnés.

Le 6 juin, de nouveau à l'aéroport, saisie de trois véhicules.

1. Auto louée chez *Hertz* en Ontario. Le chauffeur, qui possède un permis du BTM depuis le 9 janvier dernier, avait été engagé par la compagnie de limousine ontarienne *Millennium*. Celle-ci avait décroché un contrat avec la firme *Solace System* pour prendre des clients à l'aéroport, passer la fin de semaine avec ces derniers et les ramener à l'aéroport le lundi.
2. Auto louée chez *Discount* à Ville Saint-Laurent par la compagnie *Dell* qui a engagé un chauffeur pour transporter les clients.
3. Auto louée chez *WTH Car Rental ULC* de Dorval par la compagnie norvégienne *Hammerhead Transport*. Le chauffeur, qui détenait un permis de conduire de la Norvège, transportait les clients de *Martini* au Grand Prix, passait la fin de semaine avec ceux-ci et les ramenait à l'aéroport le lundi.

Sur le site du Grand Prix

L'objectif des inspecteurs était de s'assurer du meilleur déroulement possible à l'arrivée et au départ de la clientèle. Pas une mince affaire. Vendredi, 45 000 personnes, samedi, 80 000 et dimanche, 100 000. Cela a exigé toute une mobilisation !

Sur trois jours, debout durant douze heures, dans la poussière sous une chaleur accablante, les inspecteurs ont accompli leurs tâches. Ils ont reçu des félicitations de chauffeurs et même de clients très avisés qui fréquentent les Grands Prix partout dans le monde.

Les inspecteurs ont fait rayonner le BTM au Grand Prix du Canada. Félicitations ! □

Chelène Coulanges
Directrice – Inspections et enquêtes





Bals de finissants

Chaque année, au mois de juin, les inspecteurs du BTM inspectent les transports lors des bals de finissants, car plusieurs compagnies de limousines du Québec et de l'extérieur utilisent des limousines grand luxe et/ou des véhicules de luxe qui ne possèdent pas les permis requis pour opérer sur le territoire de Montréal. Il en va de même pour les individus qui s'improvisent chauffeur et qui louent des véhicules de luxe. Il s'agit d'une concurrence déloyale qui prive l'industrie d'une clientèle potentielle.

Les opérations se sont échelonnées du 19 au 29 juin dernier. Voici les résultats.

- Nombre de véhicules saisis pour du transport illégal: 7
- Nombre de constats émis pour du transport illégal: 14
- Nombre de constats pour limousine de l'extérieur opérant sur le territoire de Montréal: 5

Autres infractions constatées entraînant des constats.

- Véhicule antique sans inspection mécanique: 1
- Ne pas avoir remis une vignette invalide: 1
- Avoir utilisé un véhicule autre que celui rattaché au permis: 1
- Absence de contrat de location: 2
- Ne pas avoir maintenu le véhicule en bon état: 1
- Avoir utilisé les services d'un chauffeur sans permis: 1
- Avoir conduit une limousine grand luxe sans permis de chauffeur: 1
- Ne pas avoir fait la vérification avant départ: 1
- Plus de neuf passagers: 1

Trois transporteurs illégaux ont été poursuivis, mais ne faisaient pas partie des bals de finissants.

- Un transport de quatre danseuses dans le centre-ville. Véhicule saisi.
- Deux transports de neuf femmes pour un « bachelorette party ». Le futur marié a loué deux véhicules, un Yukon et un Tahoe, et engagé deux chauffeurs. Pas de saisie.

L'industrie, le Contrôle routier Québec (CRQ) et le BTM ont uni leurs efforts et cela a apporté des résultats très concluants. □

Chelène Coulanges
Directrice – Inspections et enquêtes

« La formation continue, à quoi ça sert ? »

Octobre 2012. Suite à de nombreuses recommandations, le BTM, en collaboration avec plusieurs partenaires, met en place la formation continue qui devient obligatoire. Depuis ce temps, je ne cesse d'entendre certains chauffeurs qui affirment haut et fort :

- « Je n'ai pas besoin de ça ! »
- « C'est inutile ! »
- « Ça ne sert à rien ! »
- « C'est une perte de temps et d'argent ! »
- « Ça devrait être pour les chauffeurs pris en défaut ! »

La litanie de commentaires négatifs n'en finit plus.

En 2013, j'ai assisté à au moins six formations pour chauffeurs de taxi dispensées au Centre de formation du transport routier (CFTR) et à l'École du Taxi. À nouveau, les mêmes plaintes se sont fait entendre. Pour plusieurs, pas question de se concentrer sur les propos du formateur, ni d'assimiler la matière, ni d'effectuer une évaluation personnelle de leurs performances. Non ! Les questions qui les intéressaient :

- « Quelle est la durée du cours ? »
- « Peut-on écourter la séance ? »
- « À quelle heure la pause ? »
- « Et le dîner ? »
- « À quelle heure finit-on ? »

Le 12 juin dernier, le BTM tenait un atelier de travail pour la préparation de la politique du taxi qui verra le jour sous peu. Se réunissaient plusieurs membres de l'industrie, ainsi que des intervenants publics et des utilisateurs du taxi. Un sujet n'a cessé de revenir : la formation. Plus précisément : la qualité du service à la clientèle, le civisme et le professionnalisme. Les commentaires n'étaient pas positifs à l'endroit des chauffeurs. Les demandes pour augmenter les heures de formation sur ces aspects du métier étaient nombreuses. Certains riposteront, et ils ont raison, que plusieurs clients impolis et arrogants devraient suivre également ce genre de formation. Cependant, ces remarques ne tiennent pas la route, car dans le cas présent, il n'est pas question des clients, mais de VOUS. De VOTRE service à la clientèle, de VOTRE gagne-pain, du futur de VOTRE industrie.

Imaginez le genre de service auquel vous vous attendez lorsque vous allez chez le médecin, au restaurant ou au concessionnaire automobile. Gentil et courtois, n'est-ce pas ? N'aimeriez-vous pas

FORMATION Levée du moratoire

Le moratoire sur la formation continue a été levé. Les écoles autorisées et reconnues par le BTM ont repris les cours le 9 juin dernier. Notez qu'il n'y aura plus de listes d'attente tenues par les écoles. Si votre nom est inscrit sur l'une de celles-ci, vous devez contacter l'école pour connaître la date des deux cours obligatoires de six heures que vous devez suivre pour renouveler votre permis.



que vos proches reçoivent la même qualité de service lorsqu'ils prennent un taxi ? Pourquoi ne pas faire pareil avec les clients ?

Pour plusieurs, il est grandement temps de faire un examen de conscience et d'évaluer la qualité du service à la clientèle qu'ils offrent. Cela ne vous concerne pas ? Mais plutôt tel ou tel chauffeur ? Alors, il vous appartient de sensibiliser ces individus, car ceux-ci entachent votre réputation.

Vous croyez que je suis alarmiste ? Vous avez de la difficulté à croire que la situation est si pire que ça ? Que vous êtes une majorité de professionnels assurant un service à la clientèle impeccable ? Voici quelques chiffres portant sur les plaintes reçues au BTM au cours des dernières années.

Année	Nombre de plaintes reçues	Plaintes sur la qualité du service	Pourcentage
2012	618	313	51
2013	604	369	61
2014 (au 18 juin)	309	154	50

Toujours pas convaincu ni concerné ? Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le BTM doit effectuer des enquêtes sur toutes les plaintes, afin de déterminer si elles sont fondées ou non. Ces opérations monopolisent passablement de ressources. L'amélioration de la qualité du service à la clientèle engendrera une diminution des plaintes. Concrètement, sur le terrain, les inspecteurs disposeront de plus de temps pour contrer le pire fléau de l'industrie qui vous prive de revenu important : le transport illégal. Pensez-y. La formation continue vous concerne et elle est bénéfique. Bonne réflexion ! □

Frédéric Larose
Inspecteur

À titre de rappel, le *Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)*, plus précisément l'article 73, stipule : *Pour obtenir le renouvellement de tout permis de chauffeur, le requérant doit démontrer qu'il a suivi l'équivalent de 2 jours de formation sur une ou des matières approuvées par le Bureau ou visées par le paragraphe 2 de l'article 27 de la Loi, durant la période de validité de son permis.* □



En compagnie de l'équipe de Taxi Diamond, le 11 juin dernier.

Reconnaissance STM

Les clients mystères

Depuis quatre ans, les quatorze (14) intermédiaires de taxi du Transport adapté reçoivent la visite de clients mystères qui évaluent la qualité du service offert par les chauffeurs de taxi. Le programme vise l'évaluation de plus de 1000 chauffeurs choisis aléatoirement. En mai dernier, ceux qui ont obtenu une note de 90 % pour l'évaluation client mystère de l'année 2013 ont reçu un témoignage de reconnaissance parce qu'ils apportent une touche exceptionnelle en matière de service à la clientèle.

Le nombre de chauffeurs augmente d'année en année, si bien que nous sommes passés de 78 chauffeurs reconnus à 117 en 2013. La qualité de l'expérience client doit être au rendez-vous de l'embarquement au débarquement. Courtoisie, sécurité, confort, propreté ainsi que ponctualité sont des volets évalués par les clients mystères. Le rapport humain qu'entretient le chauffeur avec son client est également primordial.

La rétroaction d'un tel programme d'amélioration est importante et constructive, c'est pourquoi la STM tient à rencontrer, en compagnie de leur intermédiaire en service, les chauffeurs qui se sont démarqués afin de souligner les bons coups. À chaque rencontre de reconnaissance, les chauffeurs s'expriment sur leurs expériences et racontent certaines anecdotes qui agrémentent leur quotidien. Merci aux chauffeurs et intermédiaires en service d'avoir rendu possibles ces échanges. Ces rencontres sont extrêmement enrichissantes. □



École du Taxi, 22 mai 2014.

Remise de diplômes

L'École du Taxi maintient sa tradition d'organiser une cérémonie de remise de diplômes. Le 22 mai dernier, 55 étudiants se sont vus remettre leur diplôme. L'ambiance était à la fête; l'événement se voulait aussi chaleureux et sympathique. Félicitations à tous les diplômés! Nous vous souhaitons bonne chance dans votre nouveau métier.

ASSURANCE TAXI



*Appelez chez Burrowes
pour obtenir une soumission =
une économie de temps et d'argent!*

BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES

Contactez-nous dès maintenant
514-522-2661 • 1-888-522-2661

C'est simple et rapide !

En moins de 10 minutes,
on vous propose une soumission d'assurance
qui répond spécifiquement à vos besoins.

**Un service de réclamations
des plus efficaces !**

Rapidité de paiement après un sinistre.
Vous avez le choix du garage pour la réparation.
Tout cela dans le but de remettre votre taxi
le plus vite possible sur la route !

**Burrowes, les PROS
du transport adapté !**

Nous sommes particulièrement fiers
de proposer les **meilleures primes**
sur le marché.



Parce que chez **Burrowes**
nous avons compris que votre véhicule
était votre outil de travail,
nous vous offrons les avantages
et les protections que vous recherchez !



Journée du 12 juin 2014 Atelier de consultation des partenaires

Ayant reçu le mandat d'élaborer un projet de *Politique pour l'industrie du taxi de Montréal*, le BTM conviait le 12 juin dernier ses partenaires à une journée de consultation et de réflexion. Près d'une centaine de personnes, décideurs, citoyens et acteurs de l'industrie y ont participé afin d'orienter le virage que prendra l'industrie du taxi dans les prochaines années. La journée était organisée sous la forme d'ateliers, les participants ont reçu chacun un document de référence contenant des questions afin de susciter le débat. Afin d'élaborer une politique réaliste, juste et pertinente, le BTM a orienté ses travaux selon trois axes : la sécurité des chauffeurs et des usagers (S), le développement de l'industrie du taxi (D) et son rayonnement (R). En abordant ces sujets, appelés le **SDR**, la direction du BTM est persuadée de pouvoir déposer une politique cohérente, qui tienne compte du virage que l'industrie doit prendre afin de répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle.

Les résultats des différentes discussions ont été colligés pour les trois ateliers. Les propositions des participants touchaient les éléments suivants : la sécurité, le développement, le rayonnement, la conformité et la communication. Combinés aux recommandations de la Commission, ces éléments constituent la base de la *Politique pour l'industrie du taxi de Montréal*. Le but commun de tous les acteurs étant le repositionnement et la modernisation de l'industrie du taxi.

Sécurité

D'après les discussions, un large consensus se dégage à propos des recommandations de la Commission. L'industrie a demandé au BTM d'établir une priorisation, de planifier des phases d'implantation et des échéanciers pour chacune des recommandations. Ensuite, il sera possible de les mettre en place par bloc ou individuellement selon la capacité pour l'industrie de soutenir ces mesures.

Développement

Les partenaires ont demandé au BTM de se concentrer principalement sur deux volets en matière de développement : les nouvelles technologies et la norme professionnelle.

Le volet technologie inclut plusieurs aspects : l'électrification et le verdissement des véhicules, les outils de sécurité comme la caméra, le mobilier urbain, le paiement électronique et les écrans interactifs, entre autres. En résumé, le BTM doit aider l'industrie à se moderniser à l'aide des outils actuels.

La norme professionnelle quant à elle fait référence à la capacité pour l'industrie de répondre aux besoins de sa clientèle. Cet objectif pourra être atteint par la formation, la collecte de données, la bonification de l'offre de service, les standards de qualité, etc.

Rayonnement

Le rayonnement de l'industrie passe obligatoirement par son image de marque. Tous s'entendent sur le fait que l'industrie du taxi doit projeter une image forte et unifiée. Cet objectif pourra être atteint par des mesures comme un véhicule unique, un uniforme, une couleur universelle, des normes de qualité ou une norme professionnelle. L'important pour être reconnu est de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée et informée, ayant davantage accès aux nouvelles technologies.

Conformité

La mise en place des mesures de repositionnement de l'industrie exigera des modifications réglementaires et des ententes avec des partenaires. Le Bureau s'engage à faire les représentations nécessaires pour que la réglementation en place soit adaptée et protège tous les acteurs de l'industrie.

Communication

L'implantation des mesures et le succès du repositionnement de l'industrie reposent sur la communication. Des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de tous les acteurs de l'industrie seront essentielles, en plus d'une concertation et d'une communication bidirectionnelle tout au long de l'exercice.

Adoption de la *Politique* par les instances de la Ville

L'adoption est prévue au courant de l'été. La *Politique pour l'industrie du taxi de Montréal* devrait faire l'objet d'une annonce publique à la fin du mois d'août 2014. □



Consultations publiques sur la sécurité des chauffeurs et des usagers



Les recommandations

Lors de l'examen public mené sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi ainsi que celle des usagers tenu les 15 avril, le 7 et 12 mai dernier, les représentants de l'industrie, de la clientèle et des compagnies ont déposé vingt-neuf (29) mémoires. Analysés en détail par les commissaires, ces documents ont permis de comprendre en profondeur les besoins de l'industrie. Voici les dix-sept (17) recommandations adoptées à l'unanimité par la Commission le 21 mai dernier. Elles sont regroupées sous quatre thèmes.

Sécurité des chauffeurs

Les caméras de surveillance sont des outils de prévention ou de répression des délits contre la personne ou la propriété. Elles sécurisent les lieux et ont des effets dissuasifs sur le comportement des chauffeurs de taxi et des usagers en particulier pour dissuader les actes impulsifs, violents et criminels.

- R-1** Obliger, par voie réglementaire, l'installation de caméra de sécurité à bord des véhicules dont l'accès aux données devrait être protégé par une boîte noire ou tout autre technologie pertinente.
- R-2** Encadrer par voie réglementaire, l'installation, l'utilisation et l'accès aux données des caméras.
- R-3** Rendre obligatoire la localisation électronique des courses via un système de géolocalisation en temps réel afin de connaître la localisation exacte du véhicule lorsqu'un chauffeur ou un passager est en danger et faire relier le bouton d'urgence 911 déjà obligatoire pour l'ensemble des taxis, à leur centrale d'appels ou à une autre entité pour les chauffeurs indépendants.
- R-4** Inclure, dans la formation de base des nouveaux chauffeurs et dans la formation continue des détenteurs de permis, une formation spécifique en matière de sécurité.

Considérant les avantages de diminuer l'argent comptant à bord des véhicules:

- R-5** Sensibiliser l'industrie à la mise en place d'un système de paiement électronique et négocier un tarif réduit pour les frais reliés à ce système de paiement, selon la technologie utilisée, dans les taxis de Montréal.

Sécurité des usagers

- R-6** Accélérer les démarches afin qu'un protocole d'entente provincial soit conclu avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, la Société d'assurance automobile du Québec, le ministère des Transports du Québec et le comité de filtrage provincial afin d'obtenir, dans le cadre de l'application de la Loi concernant les services de transport par taxi (RLRQ, chapitre S-6.01) un tarif et un délai raisonnables pour la vérification des antécédents judiciaires de tous les chauffeurs de taxi.
- R-7** Inclure dans les formations prévues à la recommandation **R-4**, des consignes spécifiques permettant l'amélioration de la sécurité des usagers en général ainsi que des personnes âgées et à mobilité réduite en particulier en sensibilisant les chauffeurs aux réalités que vivent ces personnes.
- R-8** Appliquer, bien en vue sur les véhicules, un message au sujet du danger posé par l'ouverture des portières automobiles (protection des cyclistes et autres usagers de la route).
- R-9** Accentuer la lutte au transport illégal en collaboration avec les représentants du ministère des Transports du Québec, et augmenter les ressources consacrées à cette fin.

Considérant l'importance de contrer les pratiques telles que la surcharge tarifaire et le transport illégal par taxi sur le territoire de l'île de Montréal:



- R-10** Effectuer les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour augmenter le coût des amendes en matière de transport illégal et obtenir des pouvoirs additionnels concernant la saisie des véhicules.

Le rayonnement de l'industrie

Considérant les attentes de plus en plus élevées des clients pour l'obtention d'un service rapide efficace et respectueux; l'importance d'augmenter l'offre de service en transport collectif; la nécessaire participation de la Ville à la réduction des gaz à effet de serre; le fait que la flotte de véhicules est à renouveler périodiquement et s'appuyant sur les démarches gouvernementales en matière d'environnement et de développement durable relatives à l'analyse de l'offre de voitures écoénergétiques ou hybrides:

- R-11** Consulter le Bureau du taxi de Montréal, à titre de partenaire, dans les projets de transport de la Ville de Montréal, particulièrement en matière de transport collectif.
- R-12** Soutenir les démarches d'électrification d'une partie de la flotte de taxis et de limousines entreprises par l'industrie pour augmenter le nombre de véhicules à caractère écologique dans la flotte montréalaise d'ici 2020 et accélérer la mise en place de bornes électriques: projet conjoint du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT) et de l'Association des limousines du Québec (ALQ) concernant la Politique de la mobilité durable du ministère des Transports du Québec (MTQ). Le tout permettant de rajeunir la flotte et d'améliorer l'image de marque de l'industrie.

Considérant l'ouverture du marché que représente le transport adapté comme élément de développement de l'industrie et l'amélioration à l'offre de service de transport adapté (application de la Politique d'accessibilité universelle adoptée en juin 2011) et en accompagnement-transport pour motif médical:

- R-13** Mandater le Bureau du taxi de Montréal et le Service des infrastructures, voirie et transport pour établir une cible d'ici la fin de 2014, afin d'augmenter de manière significative le nombre de véhicules à caractère universel dans la flotte montréalaise pour répondre aux besoins grandissants des personnes âgées ou ayant des limitations physiques.



Lors de la conférence de presse du 30 juin dernier, le maire Denis Coderre a précisé que la nouvelle Politique pour l'industrie du taxi de Montréal sera dévoilée à la fin août.

Financement des mesures proposées

Considérant les éléments suivants: les impacts financiers que représente l'application de la plupart des mesures proposées par le Bureau du taxi de Montréal; que la Commission est très sensible au fait de trouver différentes solutions pour améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que la situation financière des chauffeurs; que ni le Bureau du taxi de Montréal ni les organismes ou citoyens ayant soumis des mémoires ou fait des présentations orales devant la Commission n'ont présenté aucun chiffre, analyse ou étude permettant de conclure que la présence de publicité à l'intérieur des taxis permettrait de manière significative de réduire les coûts associés à l'installation de caméras de sécurité dans les taxis; outre l'autorisation de la publicité et de la promotion culturelle et touristique, qu'aucune autre source alternative de ces caméras n'a été proposée par le BTM:

- R-14** Analyser et documenter toutes sources potentielles de financement telles que, à titre d'exemple, la publicité, les effets d'une réduction possible des coûts d'assurance et de bénéfices relatifs à la réduction des vols, le tout afin de trouver les meilleures solutions pour l'industrie du taxi.
- R-15** Procéder à la mise en place de ces mesures, en partenariat avec l'industrie du taxi, dans le cas où les études effectuées sur les différentes sources de revenus seraient concluantes, tout en s'assurant que les revenus soient dédiés au fonds de développement.
- R-16** Bénéficier du pouvoir d'achat regroupé de l'industrie en procédant, au moyen d'appels d'offres, à l'achat entre autres, des caméras de sécurité et des modules électroniques de paiement.
- R-17** Créer un fonds dédié au financement et au développement de l'industrie afin notamment, de faciliter la réalisation des présentes recommandations.

Les recommandations feront partie de la Politique pour l'industrie du taxi de Montréal qui sera dévoilée en août 2014. □



Congrès CPCDIT

Les grandes lignes

Le 6 juin dernier, le CPCDIT tenait son assemblée annuelle, soit son 19^e congrès. Plusieurs intervenants du milieu du taxi étaient présents. Voici les éléments qui nous semblent significatifs pour l'avenir de l'industrie.

Le BTM était représenté par M. Benoit Jugand, directeur général, M^{me} Chelène Coulanges, directrice Inspections et enquêtes, et M. Aref Salem, président du conseil d'administration. M. Christian Bisson (MTQ) et M. Guy Mailhot (CTQ) ont également participé aux échanges. La rencontre a permis aux intervenants de se pencher sur les grands enjeux auxquels fait face l'industrie du taxi. La journée était organisée sous la forme de quatre ateliers:

- Projet de sécurité des chauffeurs de la Ville de Montréal,
- Les nouvelles formes de concurrence et leur impact sur l'industrie,
- Le projet MEV de Revenu Québec,
- Le projet d'électrification des transports.

Les ateliers ont donné lieu à des présentations suivies de discussions sous la direction de modérateurs provenant du milieu du taxi: Benoit Vallée pour l'atelier sécurité, Dory Saliba pour l'impact de la concurrence des nouvelles technologies, Carole Dallaire pour le projet MEV et Marc Turgeon pour le projet d'électrification des transports. Ces efforts de concertation ont permis de trouver des pistes de solution qui intéressent toute l'industrie. Voici les grandes lignes.

Projet de sécurité

Les congressistes ont salué l'initiative de la Ville de Montréal de tenir des consultations publiques en vue d'améliorer la sécurité des chauffeurs, qu'ils considèrent comme un modèle de concertation. Ils ont aussi enregistré avec satisfaction la nette volonté politique manifestée par les responsables de la Métropole pour soutenir les efforts de développement de l'industrie du taxi.

Impacts des nouvelles formes de concurrence sur l'industrie

Les membres du CPCDIT réunis en congrès ont adopté la recommandation à l'effet qu'un examen de la situation créée par les formes de concurrence illégales récemment introduites dans le marché du taxi au Québec, avec proposition d'actions pour pallier aux menaces et périls en découlant soit faite auprès des instances gouvernementales.

Le projet MEV

La profession a exprimé un certain scepticisme face au projet MEV de l'Agence du revenu du Québec, appelant à plus d'information et d'explications sur le projet et ses effets réels. La profession demande également plus de concertation et le modérateur madame Carole Dallaire, membre du CA du CPCDIT, a lancé une invitation à l'ensemble des opérateurs de l'industrie du taxi à s'engager et à parler d'une seule voix.

Projet d'électrification des transports

Selon le CPCDIT, le projet de mise sur pied d'un projet pilote prévoyant l'introduction de 100 véhicules taxis électriques, ainsi que la mise en place des infrastructures nécessaires et le soutien financier aux participants fait l'objet d'un accueil favorable des différents paliers de gouvernement. Les objectifs de ce projet sont d'évaluer les coûts exacts de l'électrification en conditions réelles. Une baisse substantielle des frais d'exploitation bénéficierait directement à la profession.

L'industrie semble miser sur la concertation pour faire avancer les dossiers chauds. Une excellente nouvelle. □

La documentation complète est disponible sur le site de FinTaxi au www.fintaxi.com



Regroupement des
intermédiaires de
taxis de Montréal

NOTRE MISSION...

Soutenir nos membres et promouvoir l'industrie du taxi

info@montrealritm.com



SPINELLI TOYOTA LACHINE

OFFRE LE PROGRAMME EXCLUSIF POUR LES TAXIS

- Programme applicable sur tous les modèles Toyota
- Rabais supplémentaire au département de service
- Approbation de crédit rapide et sans tracas
- Contactez-nous pour la liste complète des avantages

PRIUS V 2014



CAMRY LE 2014

AUSSI DISPONIBLE EN VERSION HYBRIDE



Contact
Paul Noory, Gérant des ventes
paul.noory@spinelli.com

561, boul. St-Joseph, Lachine (QC) H8S 2K9
Tél.: 514 634-7171
www.spinellitoyotalachine.com





Entretien Dory Saliba

Ce que l'industrie pense du MEV

Dory Saliba, président du CPCDIT, est inquiet. Ses membres aussi, l'industrie du taxi va mal. Et le projet de Revenu Québec d'installer des modules d'enregistrement des ventes (MEV) dans les voitures n'arrange pas les choses, tant pour les chauffeurs que pour les propriétaires.

Pour le moment, les travailleurs de l'industrie ont d'autres priorités, celles d'assainir le milieu en contrant le transport illégal qui prend des formes difficiles à cerner. Comme le soi-disant transport bénévole de personnes de l'âge d'or vers les centres commerciaux par des gens qui n'ont pas de permis ou encore, les nouvelles applications téléchargeables permettant à peu près à n'importe qui de conduire des clients à l'aéroport Montréal-Trudeau. Tout cela se traduit par un manque à gagner. « Nous souhaitons que le gouvernement pose des gestes pour changer la réglementation », affirme-t-il.

Pour M. Saliba, avant d'aller de l'avant avec le MEV, il serait utile d'effectuer une analyse du projet pilote TPS-TVQ initié par Revenu Québec en 2013. « À notre avis, 100 % des chauffeurs qui travaillent sous bannière s'y sont conformés; il s'agit de la majorité des chauffeurs de

l'industrie. » De 75 à 80 % de l'argent collecté par ces chauffeurs se fait sous contrat. Il serait facile, selon Dory Saliba, de comparer les revenus déclarés en 2013 avec ceux des années précédentes. Il ajoute que la STM accorde des contrats d'une valeur de 44 millions pour le transport adapté et que ces montants sont payés par chèque. Donc, il existe une forme de contrôle et des données que l'on peut analyser. « Nous ne savons pas ce que le MEV peut donner ni le coût que cela va engendrer pour le faire installer. » La suggestion de M. Saliba: une analyse du projet pilote TPS-TVQ 2013 et, bien sûr, rendre ces informations disponibles pour l'industrie. Cette étape serait préalable à l'installation du MEV. L'industrie veut faire partie des décisions plutôt que de subir un processus qui ne tient pas compte des réalités du métier, de ses besoins et de ses attentes.

Avec tous les dossiers chauds sur la table, M. Saliba a beaucoup de pain sur la planche! □



Au comptoir

Après une longue et dure semaine, un vendredi après-midi, je reçois un appel d'un préposé au comptoir.

— Je ne sais trop quel code inscrire dans le système pour émettre un duplicata de vignette.

— Pourquoi?

— Le client a apporté la vitre complète avec la vignette.

— QUOI!

Le fou rire me prend.

— Ne rit pas, le client est devant moi.

— Attends j'arrive!

Je la rejoins au comptoir. Le client, jovial, bon vivant, taquin, rigole.

Je ne peux m'empêcher de m'esclaffer. Nous rions de bon cœur.

— Ben quoi, quand j'ai appelé, j'ai dit que ma vitre était brisée et j'ai demandé ce que je devais faire avec ma vignette.

La préposée qui lui a répondu a l'habitude de voir les clients arriver avec une vignette et un éclat de vitre collée sur celle-ci. Croyant qu'il s'agissait d'un cas semblable, elle lui a répondu d'apporter la vignette avec la vitre. Monsieur C, obéissant, a apporté la vitre au complet. Celle-ci ne s'était pas fracassée, c'est la base qui était défectueuse. Fier de son coup, il rit et veut se faire prendre en photo.

— À tout le moins, prenez la vitre avec ma vignette, mes chums vont me reconnaître!

En écrivant ces lignes, je ris encore à chaudes larmes! Merci Monsieur C pour ce moment des plus hilarants. Quelle belle façon de terminer la semaine! □

Chelène Coulanges

Directrice – Inspections et enquêtes

PROGRAMME TAXI PRIVILÈGE

L'assurance Taxi haut de gamme qui s'adapte parfaitement à vos besoins et à vos attentes

- ✓ Les propriétaires de taxi et leur famille
- ✓ Les chauffeurs de taxi
- ✓ Les dirigeants et employés des entreprises de taxi

PROTECTION GLOBALE



Taxi



Activité
professionnelle



Habitation



Auto
personnelle



VR

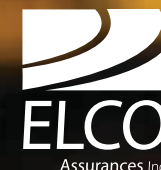


Animal de
compagnie

- En quelques minutes seulement, recevez votre soumission sur mesure.
- Ligne téléphonique dédiée au programme Taxi privilège
- Le financement de prime, c'est notre spécialité. Demandez des renseignements!

SERVICE D'INDEMINISATION À L'INTERNE!
5 JOURS GARANTIS

NOUVEAUTÉ! FRANCHISE DÉCROISSANTE



CONTACTEZ-NOUS
1 800 567 5046

f : 514 766 7270
taxi@elco.ca
ELCO.CA



**général
taximètre inc**

1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1

Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113

Vente et réparation
de taximètres

Installation de taximètres
et radios

Fabrication de lanternons

Général Taximètre Inc. est
mandataire de la CTQ

NOUVEAU

Taximètre Pulsar, Silent 610
Lumitronic N-G

Installation de support pour vélo

Lanternon aimanté

Installation
d'attache-
remorque



Cool Taxi

Pour festoyer en toute sécurité



Cool Taxi est un programme de coupons prépayés qui a été pensé, créé et développé en décembre 2010 par le Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi (CPCDIT). Les coupons **Cool Taxi** sont offerts chez Couche-Tard, Familiprix et dans tous les centres d'appels de taxi participants.

Saviez-vous que:

- le programme **Cool Taxi** est en vigueur 12 mois par année;
- 151 compagnies de taxi issues de toutes les régions du Québec adhèrent au programme **Cool Taxi**;
- en 2013, 493 000 \$ de coupons **Cool Taxi** ont été utilisés;
- l'industrie du taxi a répondu et effectué plus de 33 000 courses **Cool Taxi** en 2013;
- en moyenne, chaque course de taxi transporte 1,7 passager; en 2013, l'industrie du taxi a transporté environ 56 100 passagers;

- la presque totalité des coupons utilisés a été achetée par un parent ou un ami;
- une nouvelle clientèle semble vouloir profiter du programme: nos aînés. Encore une fois, les parents qui ont adhéré à notre programme pour la protection de leurs enfants désirent également en faire profiter leurs parents.

Cool Taxi a été créé suite à un cri du cœur des pères de trois jeunes filles gravement blessées lors d'un tragique accident d'auto causé par la vitesse, l'alcool et la témérité.

Le CPCDIT rappelle à tous les chauffeurs de taxi d'accepter les coupons Cool Taxi. Ceux-ci seront remboursés, sans faute.

L'ASSURANCE TAXI PLUS



Un taxi, c'est une entreprise, un outil de travail, une source de revenus. Et cela, **belairdirect** le comprend et vous le prouve avec son assurance sur mesure Taxi Plus.

Une protection sur mesure!

- Jusqu'à 50 \$ par jour en compensation pour la perte d'utilisation de votre véhicule*
- Exemption de franchise en cas de délit de fuite** ou de perte totale
- 5 000 \$ pour les dommages aux biens confiés avec Taxi Cargo
- 60 000 \$ pour les dommages aux véhicules loués ou empruntés
- 1 million \$ en responsabilité civile des entreprises des propriétaires et/ou chauffeurs de taxi
- Service 24/7 pour réclamations urgentes

OFFRE EXCLUSIVE!

REMISE DE 100 \$

belairdirect vous offre une remise de 100 \$ applicable sur votre franchise lors d'une réclamation, avec toute nouvelle police d'assurance taxi.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. Offre d'une durée limitée. *Maximum de 750 \$ par réclamation. **Rapport de police requis.

1 866 822.TAXI
1 866 822.8294

belairdirect.
assurance auto



Mois	Arrivée	En provenance de	Ligne / navire	Capacité passagers	Départ	En direction de
JUILLET	12 juillet 8 h	Boston	Holland America Maasdam	1 266	12 juillet 17 h	Boston
	15 juillet 8 h	Bremerhaven (Allemagne)	Transocean Astor	500	16 juillet 20 h	Bremerhaven (Allemagne)
	20 juillet 8 h *	Québec	Pearl Seas Cruises Pearl Mist	210	20 juillet 17 h	Portland
	26 juillet 8 h	Boston	Holland America Maasdam	1 266	26 juillet 17 h	Boston
AOÛT	9 août 8 h	Boston	Holland America Maasdam	1 266	9 août 17 h	Boston
	23 août 8 h	Boston	Holland America Maasdam	1 266	23 août 17 h	Boston
SEPTEMBRE	1 septembre 7 h	Dover (R.-U.)	Yacht of Seabourn Seabourn Quest	450	1 septembre 16 h	Boston
	6 septembre 8 h	Boston	Holland America Maasdam	1 266	6 septembre 17 h	Boston
	9 septembre 21 h *	New York	Blount Small Ship Adventure Grande Caribe	100	11 septembre 6 h	Montréal
	14 septembre 18 h	New York	Blount Small Ship Adventure Grande Caribe	100	17 septembre 18 h	New York
	20 septembre 8 h	Boston	Holland America Maasdam	1 266	20 septembre 17 h	Boston
	20 septembre 13 h *	Montréal	Blount Small Ship Adventure Grande Caribe	100	21 septembre 4 h	New York
	21 septembre 7 h	Boston	Yacht of Seabourn Seabourn Quest	450	21 septembre 16 h	Boston
	24 septembre 8 h	Hambourg (Allemagne)	Plantours Reisen Hamburg	375	24 septembre 20 h	Boston
	24 septembre 8 h	Portland	Pearl Seas Cruises Pearl Mist	210	24 septembre 17 h	Chicago
	26 septembre 7 h	Southampton (R.-U.)	Silversea Silver Whisper	388	26 septembre 19 h	Boston
	27 septembre 8 h	New York	Oceania Cruises Regatta	650	29 septembre 18 h	New York

Mois	Arrivée	En provenance de	Ligne / navire	Capacité passagers	Départ	En direction de
OCTOBRE	1 octobre 8 h	New York	Aida Cruises AIDAbella	2 500	3 octobre 18 h	New York
	2 octobre 7 h	New York	Regent Seven Seas Cruises SS Navigator	500	2 octobre 18 h	New York
	4 octobre 7 h	Hambourg (Allemagne)	Hapag-Lloyd Europa	408	5 octobre 12 h	Miami
	4 octobre 8 h	Boston	Holland America Maasdam	1 266	4 octobre 17 h	Boston
	9 octobre 8 h	New York	Blount Small Ship Adventure Grande Mariner	100	12 octobre 13 h	New York
	9 octobre 21 h	New York	Blount Small Ship Adventure Grande Caribe	100	11 octobre 6 h	New York
	10 octobre 7 h	Boston	Plantours Reisen Hamburg	375	10 octobre 20 h	Montréal
	11 octobre 7 h	Boston	Yacht of Seabourn Seabourn Quest	450	11 octobre 16 h	Fort Lauderdale
	14 octobre 8 h	New York	Blount Small Ship Adventure Grande Caribe	100	17 octobre 17 h	New York
	16 octobre 7 h	Boston	Silversea Silver Whisper	388	16 octobre 19 h	New York
	16 octobre 13 h	New York	Blount Small Ship Adventure Grande Mariner	100	17 octobre 4 h	New York
	18 octobre 8 h	Boston	Holland America Maasdam	1 266	18 octobre 17 h	New York
	20 octobre 7 h	New York	Oceania Cruises Regatta	650	20 octobre 18 h	Miami
	21 octobre 8 h	New York	Aida Cruises AIDAbella	2 500	23 octobre 18 h	New York
	20 octobre 13 h	New York	Blount Small Ship Adventure Grande Caribe	100	21 octobre 4 h	New York
	22 octobre 7 h	New York	Regent Seven Seas Cruises SS Navigator	500	22 octobre 18 h	New York
	26 octobre 7 h	Montréal	Plantours Reisen Hamburg	375	26 octobre 18 h	Montréal
NOVEMBRE	11 novembre 8 h	Boston	Plantours Reisen Hamburg	375	11 novembre 20 h	Nassau

* Montréal étant généralement la dernière ou la première étape du voyage, tous les passagers débarquent du navire et un nouveau groupe débute sa croisière vers une prochaine destination. Les dates marquées d’un * indiquent qu’il s’agit d’une escale en cours de voyage.

GINGRAS TAXIMÈTRE-CELLUBEL COMMUNICATIONS INC.

5844 des Écores, #100, Montréal (Québec) H2G 2J1
☎ 514-272-3924 / fax 514-277-2656 / sans frais 1-877-272-3924

Taximètre NG de Garvin électronique
Garantie de deux ans pièces et main d'œuvre



Radio Kenwood
TK-7102
TK-7160
TK-8102
TK-8160



Dome A-11 et dome VISA disponibles
Mandataire de la CTQ (validation)

Contrat de service disponible sur la majorité des modèles de radio

Nous réparons et installons toutes marques de compteurs et de radios. Venez nous rencontrer!

Garantie deux ans pièces et un an sur main-d'œuvre

NOUS SOMMES 8 A VOTRE SERVICE!



Tourisme Montréal

Accès au terminal de croisières

Dans le but de faciliter la tâche des chauffeurs de taxi et pour bien présenter les différents lieux d'embarquement et de débarquement des croisiéristes, Tourisme Montréal, en collaboration avec Le Port de Montréal, le Vieux-Port de Montréal et le Casino de Montréal, organisait le 5 mai dernier une activité de familiarisation des accès aux quais. Les chauffeurs étaient conviés à faire le parcours habituel pour aller chercher les passagers au terminal de croisières, notamment les quais 5 et 6. Se sont prévalus de l'invitation 107 chauffeurs.

Un petit cadeau. Les chauffeurs ont bien apprécié le carnet de reçus ainsi que la carte d'accès et l'horaire d'arrivée des bateaux de croisières remis par Tourisme Montréal. Ils ont qualifié le dépliant d'information de très pertinent. Un tirage était organisé à leur attention afin de les récompenser pour leur participation. Et le gagnant est... M. Assad Madjid (pocket 33101), un sympathique chauffeur très content d'avoir gagné le bon d'essence d'une valeur de 250 dollars.

La saison des croisières débutait le 17 mai et se poursuit jusqu'en octobre. Une amélioration de la signalisation, soit les panneaux Croisière Port de Montréal devrait faciliter l'accès des chauffeurs.

2014

Une bonne saison touristique en perspective

Tourisme Montréal multiplie les efforts pour attirer Ontariens et Américains du Nord-Est des États-Unis. L'organisme prévoit que l'industrie touristique devrait profiter d'une croissance de 3 % au cours de la saison estivale. Cette hausse serait attribuable à l'augmentation du nombre de touristes depuis le début de l'année, ainsi qu'à la tenue de plusieurs grands congrès. Depuis quelques années, les Américains boudaient la Belle Province. L'explication de ce phénomène serait liée

à la faiblesse de leur devise et à la morosité de leur économie. Mais le paysage s'améliore. Pour contrer cette tendance, Tourisme Montréal est très actif sur les médias sociaux et organise, entre autres, des tournées gastronomiques destinées aux journalistes internationaux. Donc, on espère fortement que cette opération séduction auprès des Américains réussisse et se solde par des résultats positifs pour l'industrie du taxi. Chauffeurs à vos marques!

La clé de la réussite
pour être chauffeur de taxi :

ÉCOLE DU TAXI

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR L'INDUSTRIE DU TAXI DU QUÉBEC INC.

ecoledutaxi.ca

200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine
Anjou (Québec) H1M 2T2 | Téléphone : 514 274-7373
Télécopieur : 514 274-2013 | Sans frais : 1 866 803-7373



Depuis le 15 juillet l'École est
déménagée avec

FIN TAXI

Racontez Montréal

La gare Windsor : une gare patrimoniale



La gare Windsor en 1889

La gare Windsor vous la connaissez, elle est située juste à côté de la maison des Canadiens de Montréal, le Centre Bell, au cœur d'un quartier en pleine transformation. Construite en 1889 par la compagnie Canadian Pacific Railways (CPR), elle a des allures de château médiéval. « La plus belle gare au monde », affirmait Sir William Van Horne, président du CPR de l'époque. De style romanescque, elle tire son nom du château de Windsor en Angleterre. Rien de moins. Elle accueillera des passagers jusqu'en 1978; le dernier départ trans-continental quittera la gare le 28 octobre.

Vous pouvez dire à votre client qu'il s'agit d'un des plus beaux bâtiments historiques de Montréal, témoin privilégié de l'expansion économique de la ville et de l'importance croissante du CPR. À cette époque, les affaires se transigeaient rue Saint-Jacques où se trouvaient les grandes banques. Mais aussi la proximité du port, lieu d'échanges

et de commerce. Entreprise de transport ferroviaire, le CPR possédait d'immenses terrains en bordure du fleuve, ce qui lui permettait de relier les Grands Lacs à l'Atlantique. L'aspect grandiose de la gare rendait compte de la richesse et de la stabilité financière de l'entreprise. Agrandie plusieurs fois, elle sera le siège social du CPR dans le nouveau centre des affaires de la haute ville. Parmi la trentaine de grands terminus ferroviaires métropolitains d'Amérique du Nord ayant survécu, la gare Windsor est la plus ancienne dont le bâtiment soit demeuré intact. Surtout, il faut voir sa superbe salle des pas perdus datant de 1913. Lumineuse, elle vaut le détour. D'une superficie de plus de 26 000 pieds carrés, elle se transforme en salle de réception pouvant accueillir 2 700 convives. La gare Windsor est reconnue *Lieu historique du Canada* depuis 1975 et classée *Monument historique* depuis 2009. □



Financement Taxi

NE LAISSEZ PAS FUIR LA CLIENTÈLE!

Un service de qualité courtois et personnalisé pour les gens de l'industrie du Taxi

- Financement et refinancement de permis de taxi et équipements
- Assurances vie, invalidité ainsi que protections personnalisées
- Offre du programme Solution Libre-Affaires de Visa Desjardins
- Offre promotionnelle sur hypothèque résidentielle et multi-logements
- Stratégies d'épargne adaptées à vos besoins: REER, REE, CELI et autres...
- Réponse rapide en 48 heures



Youssef Lachhab, BAA
Directeur de comptes
Plus de 10 ans d'expérience
chez Desjardins
Poste 228

Marie-Michèle Poulin
Adjointe service taxi
Poste 130

(514) 935-1123
Prenez un rendez-vous!



Desjardins

Caisse de Saint-Henri et Ville-Émard
4545, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H4C 1S3

Principaux chantiers
Île de Montréal
Juillet à septembre 2014



Échangeur Turcot (autoroutes 15, 20 et 720) – MONTRÉAL

Travaux d'entretien et de réparation de l'échangeur Turcot

- Fermetures partielles ou complètes de bretelles de l'échangeur
- Fermetures partielles ou complètes sur le réseau municipal

Travaux en continu

Échangeur Décarie (autoroutes 15 et 40) – MONTRÉAL

Réaménagement de la partie nord de l'échangeur Décarie

- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 40 et de ses voies de desserte
- Fermetures occasionnelles de nuit de bretelles des échangeurs Décarie et des Laurentides
- Fermetures partielles ou complètes sur le réseau municipal

Fin prévue à l'été 2014

Échangeur Dorval (autoroutes 20 et 520) – DORVAL

Réaménagement de l'échangeur Dorval

- Fermetures occasionnelles de nuit des autoroutes 20 ou 520
- Fermetures occasionnelles sur le réseau municipal

Travaux en continu

Échangeur Saint-Pierre (autoroute 20 et route 138) – MONTRÉAL

Travaux de réparation des structures de l'échangeur

- Fermetures complètes de fin de semaine de la bretelle menant de l'autoroute 20 ouest à la route 138 ouest (du centre-ville vers la Rive-Sud) – Toutes les fins de semaine jusqu'au début du mois d'août
- Fermeture partielle (1 voie fermée sur 2) de la bretelle menant de l'autoroute 20 ouest à la route 138 ouest (du centre-ville vers la Rive-Sud) – En tout temps jusqu'au début du mois d'août
- Fermeture partielle (1 voie fermée sur 2) de la bretelle menant de la route 138 est à l'autoroute 20 ouest – En tout temps jusqu'au début du mois d'août
- Fermetures occasionnelles de nuit de bretelles de l'échangeur
- Fermeture partielle de longue durée sur le réseau municipal

Travaux en continu

Autoroute 13 – Tunnel Dorval – MONTRÉAL ET DORVAL

Asphaltage de l'autoroute, enlèvement des paralumes et réfection du système d'éclairage

- Fermetures complètes de nuit d'un tronçon de l'autoroute 13 entre l'autoroute 20 et l'autoroute 40

De la fin du mois d'avril jusqu'en septembre

Autoroute 15 – Pont Médéric-Martin/boulevard Cartier MONTRÉAL/LAVAL

Réfection du pont Médéric-Martin

- Fermetures partielles de nuit de l'autoroute 15 (des Laurentides)
- Fermeture d'une voie de circulation de l'autoroute 15 (des Laurentides) – Jusqu'à la fin du mois d'août
En période de pointe du matin: quatre (4) voies ouvertes vers Montréal et trois (3) voies vers le nord.
En période de pointe du soir: trois (3) voies ouvertes vers Montréal et quatre (4) vers le nord.

En cours jusqu'à la fin de l'automne 2014

Autoroute 25 – Échangeur Souigny – MONTRÉAL

Réfection de ponts d'étagement

- Fermetures occasionnelles de nuit de l'autoroute 25 dans le secteur de l'avenue Souigny
- Fermetures de l'avenue Souigny dans les deux directions au-dessus de l'autoroute 25 – Jusqu'à la mi-septembre
- Fermetures occasionnelles de nuit de différentes bretelles de l'échangeur

En cours jusqu'à la fin de 2014

Autoroute 40 entre les boulevards Saint-Charles et Anciens-Combattants – KIRKLAND, SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, SENNEVILLE

Reconstruction de la route

- Fermetures occasionnelles de tronçons de l'autoroute 40
- Fermetures d'entrées et de sorties de l'autoroute
- Déviation de voies de l'autoroute 40 en direction ouest sur la chaussée opposée.
En période de pointe du matin: trois (3) voies ouvertes vers l'est et deux (2) voies vers l'ouest.
En période de pointe du soir: deux (2) voies ouvertes vers l'est et trois (3) voies vers l'ouest.

En cours jusqu'à la fin de 2014

Autoroute 720 – Tunnels Ville-Marie et Viger – MONTRÉAL

Réfection des tunnels

- Fermetures complètes de nuit de l'autoroute 720 en direction est
- Fermeture de la voie de droite de l'autoroute 720 en direction est (1 voie fermée sur 4), entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Sanguinet
- Fermeture de la voie de gauche de l'autoroute 720 dans chaque direction (1 voie fermée sur 4) dans le secteur de la rue Amherst
- Fermeture d'une voie sur deux (voie de gauche) dans la bretelle de sortie no 6 – Boul. St-Laurent / Rue Berri de l'autoroute 720 en direction est. L'accès aux rues Sanguinet et Saint-Antoine sera toutefois maintenu
Entraves ponctuelles et partielles de longue durée sur le réseau municipal

En cours jusqu'à la mi-juillet

Autoroute 40 en direction est entre le boulevard Pie-IX et l'échangeur Anjou – MONTRÉAL

Asphaltage

- Fermetures complètes de nuit de tronçons de l'autoroute 40 en direction est

En cours jusqu'à la mi-août

Source: ministère des Transports du Québec.

Quelques congrès
printemps 2014

International Political Science Association, 23^e congrès
Du 19 au 24 juillet 2014
2 000 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

*International Society for Developmental Neuroscience
20th Biennial Meeting*
Du 19 au 24 juillet 2014
550 délégués
Hilton Bonaventure Montréal

*International Union of Microbiological Societies /
Mycology Division*
Du 27 juillet au 1^{er} août 2014
4 000 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

XV^e Championnat du Monde FINA des Maîtres/Natation
Du 27 juillet au 10 août 2014
10 000 délégués | Plusieurs hôtels
Complexe aquatique parc Jean-Drapeau

International Union of Crystallography
Du 5 au 12 août 2014
2 500 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

Coupe du Monde FIFA 2014 U-20 Soccer Féminin
Du 5 au 24 août 2014
5 000 délégués
Plusieurs endroits à Montréal

*Association for Education In Journalism
and Mass Communication*
Du 6 au 9 août 2014
2 000 délégués
Centre Sheraton

International Society for Iranian Studies
Du 6 au 10 août 2014
500 délégués
Hilton Bonaventure Montréal

International Association for Ecology & Health
Du 11 au 15 août 2014
500 délégués | Plusieurs hôtels
UQAM

World Meteorological Organization
Du 16 au 21 août 2014
1 500 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

International Union of Food Science and Technology
Du 17 au 21 août 2014
1 000 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

International Federation For Surgery of Obesity
Du 26 au 30 août 2014
2 000 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

BDO Canada 2014 One Conference
Du 6 au 14 septembre 2014
1 200 délégués
Palais des congrès de Montréal

International Congress on Palliative Care
Du 9 au 12 septembre 2014
1 800 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

Rollins Inc.
Du 14 au 21 septembre 2014
700 délégués
Palais des congrès de Montréal

Arbonne Canada
Du 18 au 20 septembre 2014
4 000 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

Railway Supply Institute
Du 21 au 23 septembre 2014
1 400 délégués | Plusieurs hôtels
Palais des congrès de Montréal

Principles for Responsible Investment
Du 24 au 26 septembre 2014
500 délégués
Hilton Bonaventure Montréal

Quelques événements
printemps 2014

Impact de Montréal
Stade Saputo | 4750, rue Sherbrooke Est
Du 22 mars au 25 octobre 2014

La grotte de Lascaux
Centre des sciences de Montréal | 2, rue de la Commune
Jusqu’au 14 septembre 2014

Marco Polo
Musée Pointe-à-Callière | 350, place Royale
Jusqu’au 26 octobre 2014

Des bijoux contemporains hors du commun
Musée des beaux-arts de Montréal
1380, rue Sherbrooke Ouest
Jusqu’au 30 novembre 2014

Les Trésors de Napoléon
Basilique Notre-Dame de Montréal
110, rue Notre-Dame Ouest
Jusqu’au 1^{er} septembre 2014

Musique – Le Québec de Charlebois à Arcade Fire
Musée McCord | 690, rue Sherbrooke Ouest
Jusqu’au 13 octobre 2014

Fabuleux Fabergé
Musée des beaux-arts de Montréal
1380, rue Sherbrooke Ouest
Jusqu’au 5 octobre 2014

L’International des Feux Loto-Québec
La Ronde | Île Sainte-Hélène Parc Jean-Drapeau
Jusqu’au 2 août 2014

Festival Juste pour rire
Quartier des spectacles | Entre les rues Sherbrooke,
René-Lévesque, Saint-Hubert et City Councillors
Du 12 au 26 juillet 2014

Festival Présence autochtone
Place des festivals | Quadrilatère des rues Sainte-Catherine,
Jeanne-Mance, Balmoral et De Maisonneuve
Du 29 juillet au 4 août 2014

Coupe Rogers | Féminin
Stade Uniprix | 285, rue Gary-Carter parc Jarry
Du 1^{er} au 10 août 2014

Osheaga, Festival Musique et Arts
Parc Jean-Drapeau
Du 1^{er} au 3 août 2014

Heavy Montréal
Parc Jean-Drapeau
Du 8 au 10 août 2014

Festival des films du Monde (FFM)
Théâtre Maisonneuve
Place des Arts 175, rue Sainte-Catherine Ouest
Du 21 août au 1^{er} septembre 2014

24 h Roller Montréal
Circuit Gilles-Villeneuve | Parc Jean-Drapeau
Du 23 au 24 août 2014

Oysterfest
Île Bonsecours | Quais du Vieux-Port de Montréal
Du 6 au 7 septembre 2014

Festival international de littérature (FIL)
Quartier des spectacles | entre les rues Sherbrooke,
René-Lévesque, Saint-Hubert et City Councillors
Du 12 au 21 septembre 2014

Œuvre du sculpteur Paul Eugène Béné, place
Vauquelin, entre le Champ-de-Mars et la rue
Notre-Dame, à l’ouest de l’hôtel de ville. Jean
Vauquelin (1728-1772), capitaine de navire
français, s’est illustré lors de la défense de
Louisbourg pendant la guerre de la Conquête.



VOUS CONNAISSEZ
LE TAXI. NOUS,
ON CONNAÎT
LES FINANCES.

Une offre simple,
rapide et efficace.

- Achat de permis
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Assurance-vie et invalidité
- Régimes d’épargne

Réponses rapides et
ristournes intéressantes!

MAINTENANT
OUVERT LES
MERCREDIS ET
JEUDIS JUSQU’À 20H
ET LE SAMEDI
DE 9H À 15H

Siège social
7915, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2R 1X2

514 382-6096

citedunord.com

 **Desjardins**
Caisse Cité-du-Nord
de Montréal

Coopérer pour créer l’avenir

Pour tous vos besoins :
une seule destination!

FIN TAXI

QUI NOUS SOMMES

Créée en 2003, FinTaxi est une entreprise spécialisée dans le financement pour l'industrie du taxi au Québec.

SERVICES OFFERTS :

- Financement
- Formation
- Information

fintaxi.ca

200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine, Anjou (Québec) H1M 2T2
Téléphone : 514 353-2757 | Sans frais : 1 866 227-2091
info@fintaxi.ca

Suivez-nous :  facebook.com/FinTaxi

